

**NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR QUE LE FESTIVAL CONTINUE À ANIMER NOTRE RÉGION !
ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS !**

66 % de votre contribution est déductible de l'impôt sur le revenu.

Votre contribution comme adhérent ou mécène vous fait profiter du tarif réduit à 18 € sur les places de concert !

En outre, pour tout don à partir de 100 €, vous bénéficiez des contreparties ci-dessous :

	Votre adhésion/ votre don	Déduction fiscale	Soit après déduction fiscale	Contreparties en place(s) offerte(s)	Votre coût réel
Adhérent solo	25 €	14.50 €	8.50 €	-	8.50 €
Adhérents couple	40 €	26.40 €	13.60€	-	13.60€
Mécène soliste	100 €	66 €	34 €	1 place offerte 18 €	16 €
Mécène duo	200 €	132 €	68 €	2 places offertes 36 €	32 €
Mécène trio	300 €	198 €	102 €	3 places offertes 54 €	48 €

Prélèvement à la source

Vos dons (ouvrant droit à des avantages fiscaux) seront à indiquer dans votre déclaration à venir.

Le crédit d'impôt vous sera reversé à la fin de l'été suivant, sous forme de restitution par l'administration fiscale.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

contact@musique-en-perigord.fr

musique-en-perigord.fr



et retrouvez-nous sur





BULLETIN DE SOUTIEN

- **J'adhère à l'association Musique en Périgord**, ce qui me donne droit à la déduction fiscale de 66 % et je profite du tarif réduit de 18 €, au lieu de 26 €, sur mes tickets de concert.
 25 € - solo (soit un coût réel de 8.50 € après la déduction fiscale)
 40 € - couple (soit un coût réel de 13.60 € après la déduction fiscale)
- **Je fais un don en tant que mécène**, ce qui me donne droit à la déduction fiscale de 66 %, au tarif réduit adhérent de 18€ **et** aux contreparties ci-dessous.
 100 € - mécène soliste
 200 €- mécène duo
 300 € - mécène trio
 €

Pour tout don à partir de 100 €, vous bénéficiez des contreparties ci-dessous :

pour 100 € (soit un coût réel de 34 € après la déduction fiscale) : 1 place offerte à un concert du festival
pour 200 € (soit un coût réel de 68 € après la déduction fiscale) : 2 places offertes à un concert du festival
pour 300 € (soit un coût réel de 102 € après la déduction fiscale) : 3 places offertes à un concert du festival

→ **Je choisis le mode de règlement :**

- en ligne sur le site du festival musique-en-perigord.fr
- par chèque à l'ordre de Musique en Périgord, envoyé à l'adresse ci-dessous accompagné de ce bulletin

Musique en Périgord

Mairie d'Audrix

24260 Audrix

Mes coordonnées :

Nom et prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

contact@musique-en-perigord.fr

musique-en-perigord.fr

